

Aide à domicile : bilan de l'emploi associatif



© 2023 Les Echos Publishing

La 1^{re} journée nationale des aides à domicile, le 17 mars dernier, a été l'occasion pour l'association Recherches & Solidarités de dresser un [bilan de l'emploi dans le secteur associatif](#).

Ainsi, en 2021, les associations représentaient 51 % des établissements employeurs du secteur de l'aide à domicile (code APE 8810A), soit 4 000 établissements. Des associations beaucoup plus présentes dans les territoires ruraux (Jura, Meuse, Lozère...) que dans les centres urbains (Hauts-de-Seine, Paris, Yvelines, etc.).

Si elles employaient encore la majorité des salariés de l'aide à domicile (61 %, soit 153 000 salariés), les associations ont néanmoins perdu de leur importance face au secteur privé lucratif. En effet, seulement 4 ans plus tôt, en 2017, elles comptaient 68 % des effectifs de ce secteur. D'année en année, les structures à but lucratif voient, en effet, leurs effectifs croître (de 76 800 en 2017 à 96 700 en 2021) alors que ceux des associations déclinent.

À savoir : la masse salariale du secteur associatif de l'aide à domicile s'élevait, en 2021, à 2,62 milliards d'euros contre 1,45 pour le secteur privé lucratif.

Qui sont ces salariées ?

Analysant les 187 000 contrats de travail relevant de la convention collective de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile, l'association Recherches & Solidarités a constaté que 95 % de ces emplois étaient occupés par des femmes. Celles-ci travaillant principalement dans le cadre de contrats à durée indéterminée (90 % des contrats de travail) et à temps partiel (77 % des contrats).

© 2023 Les Echos Publishing